

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1835.

RAPPORT

Fait par M. DE BEHR, au nom de la Section centrale (1) chargée de l'examen des demandes relatives aux tribunaux.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de cette section une pétition par laquelle le tribunal de Huy demande à être porté à une classe supérieure à celle dans laquelle il se trouve en ce moment. Les considérations présentées à l'appui de cette demande, ont trait à la cherté des choses nécessaires à la vie, et au surcroît de travail qui est devenu le partage de ce tribunal. Aucune proposition n'ayant été faite à ce sujet, votre section centrale doit se borner à faire ici l'office de la commission des pétitions, en vous proposant le renvoi de la demande à M. le ministre de la justice, et le dépôt au bureau des renseignemens.

Le Rapporteur,
DE BEHR.

Le Président,
RAIKEM.

(1) La Section centrale était composée de MM. RAIKEM, *président*, DE TERBECQ, VAN DER BELEN, DOIGNON, DE SMET, LIEBTS, et DE BEHR, *rapporteur*.